

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 28 JUIN 2013**

N°7 :

OBJET : Cession d'un véhicule

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Jacques BREUIL, Vice-Président
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président
- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général du Doubs

Etat

- M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente
- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville d'Arc et Senans

- M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

- Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel
- M. Daniel BOUCON
- M. François FAVORY, Directeur de la MSHE Claude Nicolas Ledoux

Représentants du personnel

- Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable Librairie boutique
- M. Francesco SCANDELLA, réceptionniste coordinateur

M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Antoine BREHARD a donné un pouvoir non nominatif
- M. Stéphane FRATACCI a donné pouvoir à M. Lazare PAUPERT
- M. Claude JOURDANT a donné pouvoir à M. Jacques MAURICE
- M. Michel ROIGNOT a donné pouvoir à M. Claude JEANNEROT
- M. Patrick RONOT a donné un pouvoir non nominatif

Absents excusés :

- M. Yves-Michel DAHOUI, Adjoint au Maire de Besançon
- M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
- M. Bertrand SUCHET, Délégué régional EDF

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

Suite à un accident, qui n'est pas imputable au salarié de l'EPCC, avec le véhicule Peugeot 306, celui-ci a été déclaré « épave ».

Libellé de l'immobilisation : 306 break 2l hdi

Code immobilisation : 2010-B0001

Date d'achat : 22/05/2004

Valeur brute : 12 563 €

VNC : 0

Prix estimé de cession par l'expert : 2 000 €.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Il est proposé au Conseil d'Administration de valider la destruction ou la cession au prix estimé par l'expert du véhicule Peugeot 306.

Vote à main levée

Membres : 19

Pour : 19

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

VALIDE à l'unanimité la destruction ou la cession au prix estimé par l'expert du véhicule Peugeot 306.

Le Président

Claude JEANNEROT

